

Etat des lieux des nouvelles contraintes des services publics d'eau et d'assainissement -Covid-19

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a pour membres les opérateurs privés et semi-publics assurant la gestion des services publics d'eau et d'assainissement en France, après mises en concurrence. Ses adhérents emploient plus de 30.000 salariés en France, répartis en 640 points d'embauche et 100.000 dans le monde, sur tous les continents. En France, ils desservent les deux tiers de la population en eau potable et plus d'un habitant sur deux en assainissement. Dans le monde ils assurent l'alimentation en eau potable de 128 millions d'habitants et dépolluent les eaux usées de 112 millions d'habitants.

La présente note vise à dresser l'état des lieux des conséquences de la crise sanitaire sur notre secteur **dont l'équilibre économique était déjà en grande tension**, notamment au regard des investissements indispensables pour renouveler les réseaux, améliorer la qualité et s'adapter au changement climatique. Plus particulièrement, elle identifie les contraintes opérationnelles imprévisibles nées pendant la crise qui génèrent des charges nouvelles pour les services d'eau et d'assainissement, leurs opérateurs publics ou privés, voire leurs collectivités organisatrices.

1. Contexte

Dès le déclenchement de la crise, les membres de la FP2E ont été mobilisés pour maintenir l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées, en se concentrant sur les missions essentielles et en prenant **les mesures nécessaires pour protéger l'ensemble de leurs salariés**.

La réponse des entreprises de l'eau à la crise sanitaire s'est immédiatement traduite par la mise en œuvre de Plans de Continuité d'Activité. Ces derniers ont permis la poursuite des missions, territoire par territoire, en priorisant les activités de distribution de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Préparées aux situations de crise par **la mutualisation de leurs ressources partagées sur plusieurs services**, les membres de la FP2E ont fait preuve à cette occasion de résilience et de réactivité, portés par l'esprit de service public partagé par leurs salariés. Elles ont aussi montré leur **savoir-faire dans la management d'équipes** dans des situations difficiles, de même qu'elles ont pu capitaliser sur les différentes **solutions digitales** sur lesquelles elles s'appuient dans la gestion des services.

Elles ont été « au rendez-vous » et ont fait face à la fois à des baisses d'activité en fonction des localisations, des organisations et de la nature des missions, générant ponctuellement du chômage partiel et à des charges imprévues, notamment pour la surveillance et la sécurisation de la filière des boues d'épuration, la protection des salariés, le maintien des approvisionnements essentiels...

Si des activités non-critiques ont été reportées, à l'exemple de certaines actions de maintenance non-essentiels (relevés physiques des index compteurs, travaux non-urgents), **de nombreuses activités de terrain ont continué à être assurées dans des conditions opérationnelles plus difficiles qu'à l'accoutumé**.

Certaines missions ont même été renforcées, conséquence directe de la propagation de l'épidémie et des textes réglementaires sécurisant, pendant cette période, la gestion des services.

Après la période de gestion immédiate de la crise, l'enjeu pour nos membres a été de **préparer un redémarrage effectif des activités** en prévoyant les procédures de protection des salariés adaptées et en sensibilisant les collectivités organisatrices et les maîtres d'ouvrage à la

nécessaire relance de la commande publique et aux nouvelles contraintes de la gestion des services.

2. Les conséquences opérationnelles de la crise sanitaire sur la Profession

L'adaptation des services à l'épidémie constitue un défi majeur pour l'ensemble de la filière. En ce qui concerne la gestion des services publics on peut relever les points suivants.

➤ **La protection des personnels**

L'approvisionnement en équipement et matériel de sécurité (et la logistique associée) a été un point crucial pendant la crise : masques FFP2, masques chirurgicaux, masques lavables à usage professionnel, visières de protection, gels hydro-alcooliques, gants, combinaisons...).

Il est clair que l'avènement de pandémies mondiales oblige à sécuriser ces approvisionnements. Cela concerne les masques de protection, non seulement pour les salariés exposés aux aérosols des stations d'épuration, mais également pour les autres salariés travaillant sans pouvoir mettre en œuvre les distances sanitaires nécessaires ou pour les agents en contact avec les abonnés.

A cela peut s'ajouter, au cas par cas, **les mesures spécifiques à la reprise d'activité** : information, mesure de distanciation, tests sérologiques, accompagnement managérial...

Par ailleurs, **la « mise en réserve » d'équipes** afin d'assurer les indispensables rotations pendant la gestion de crise auront un effet indirect sur les charges des services en ce qu'elle va générer un surcroît brutal d'activité sur certaines tâches non effectuées dans les plannings prévus à l'origine : paiement d'heures supplémentaires, recours à l'intérim, par exemple.

Enfin, la gestion de l'épidémie peut amener à **augmenter le nombre de véhicules de service** pour ménager la distanciation sanitaire et génère des **mesures de désinfection systématiques** dégradant la productivité des intervenants.

➤ **La gestion de la filière boues**

L'avis de l'ANSES du 27 mars 2020 relatif aux risques éventuels liés à l'épandage de boues d'épuration urbaines durant la pandémie met en exergue la nécessité **d'accroître sensiblement la performance des services d'assainissement les moins performants**, afin d'éviter une mise en risque de l'ensemble du cycle de l'eau lors de tels épisodes de pandémies.

La période de crise a immédiatement généré de lourdes contraintes supplémentaires en matière de **stockage des boues, d'hygiénisation** de celles qui ne l'étaient pas et qui ont dû soit être acheminées vers des installations adaptées pour être soumises à un traitement complémentaire. De nouvelles missions en matière de surveillance et d'**analyses ont alors été menées.**

Chacun s'accorde à considérer que **ces opérations génèrent des contraintes importantes, tant opérationnelles que financières pour les gestionnaires et les collectivités locales.** Les agences de l'eau ont clairement identifié ce poste comme l'un de ceux nécessitant une aide particulière.

➤ **Les conséquences sur les travaux**

L'arrêt des chantiers de travaux de construction de réseaux ou d'usines de traitement d'eau ou d'épuration vient s'ajouter au sous-investissement chronique du secteur, illustré lors des Assises de l'eau (et encore rappelé ces jours-ci par l'OCDE) par un taux de renouvellement des canalisations de l'ordre de 0,5% chaque année.

Les experts s'accordaient sur la nécessité, avant même la crise du COVID, d'un accroissement des investissements productifs, issus de la commande publique, de l'ordre de 2 milliards d'euros par an.

La reprise attendue s'effectuera dans **des conditions économiques de réalisation des chantiers défavorables, comme le relève la FNTF** mais aussi, par exemple, **l'Agence de l'Eau Seine Normandie**: distanciation des personnels, règles sanitaires, augmentations du nombre de bases vie, adaptation des accès, décontamination...

➤ **Les conséquences sur la gestion administrative des services**

Au plan du personnel, il convient de relever en premier lieu que, suivant les préconisations du Gouvernement et dans le cadre de l'ordonnance qui y est dédiée, la majorité des opérateurs ont attribué **une prime pour le personnel de terrain ayant assuré la continuité des services** pendant la pandémie.

Sur un autre plan, le ralentissement brutal du secteur tertiaire, l'arrêt des activités administratives et la sous-production marchande et industrielle impliquent une baisse des consommations d'eau distribuée et, à court terme, **la perte de revenus** pour les collectivités locales et de leurs opérateurs. Cette perte sera **encore plus sensible dans les régions accueillant habituellement des touristes étrangers** pendant l'été.

Les services d'eau et d'assainissement vont, de plus, constater **la défaillance de nombre de clients « économiques », ce qui va inéluctablement augmenter le niveau des impayés des factures d'eau.**

A cela s'ajoute naturellement la réglementation intervenue en matière d'**étalement de la dette des petites entreprises** connaissant des difficultés.

Enfin, pour les abonnés « domestiques », **l'effacement de pénalités de retard, le ralentissement des cycles de facturation va également impacter la trésorerie** des services d'eau et d'assainissement et de leurs opérateurs publics et privés.

L'impact de ces nouvelles contraintes ne pourra donc être pleinement appréhendé que localement pour en mesurer les incidences économiques sur les services et leurs opérateurs publics ou privés.

Il conviendra, plus particulièrement sur l'exercice 2020, de faire preuve de vigilance pour ne pas ajouter de nouvelles charges et contraintes, générant d'autres surcoûts pouvant, in fine, pénaliser les usagers : rattrapage de tâches administratives non exécutées pendant la crise et pouvant être « effacées » sur le second trimestre sans porter atteinte à la qualité de service, par exemple.

Enfin, il est urgent de relancer les investissements et les travaux pour qu'à la crise du COVID ne succèdent pas de crises économique et sociale plus marquées encore.

Les récentes initiatives des agences de l'eau pour « doper » les taux d'aides afin de relancer les projets sont, sur ce point, tout à fait appréciables et doivent être connues des maîtres d'ouvrages.

